



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0397**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 7°

objet : Réhabilitation des réseaux en rive gauche du Rhône - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale - Etudes et travaux

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Issam Benzeghiba

Affiché le : mardi 23 février 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

Commission permanente du 22 février 2021**Décision n° CP-2021-0397**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 7°

objet : **Réhabilitation des réseaux en rive gauche du Rhône - Individualisation partielle d'autorisation de programme globale - Etudes et travaux**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectifs de la Métropole de Lyon.

Le territoire métropolitain compte 13 systèmes d'assainissement collectifs ayant chacun une station d'épuration et un réseau de collecte des eaux usées et pluviales.

Le système de collecte des eaux usées de la Métropole est constitué de réseaux unitaires (collectant dans un même tuyau les eaux usées et les eaux pluviales) et de réseaux d'eaux usées séparatifs. Ce système de collecte transporte les eaux usées vers une station d'épuration qui traite une partie de la pollution avant le rejet au milieu naturel.

Le linéaire total des réseaux est constitué de 1 843 km de réseaux unitaires, de 999 km de réseaux d'eaux usées séparatifs et de 537 km de réseaux d'eaux pluviales. La construction des plus anciens réseaux a été engagée au milieu du XIX^e siècle dans le centre-ville de Lyon et s'est poursuivie ensuite vers les communes périphériques.

Aujourd'hui, plus de 35 % du réseau a un âge moyen supérieur à 60 ans, 40 % du réseau autour de 40 ans et 25 % du réseau est assez récent, posé depuis moins de 35 ans. Les réseaux les plus anciens se situent le long des berges du Rhône ou des rives de Saône et au centre de la Ville de Lyon. Ces réseaux présentent des dimensions, des formes et des matériaux variables : réseaux visitables dont la hauteur est supérieure à 1,50 m, réseaux non-visibles dont la hauteur est inférieure à 1,50 m, réseaux circulaires, de type ovoïde, en béton, en PVC, en fonte, en grès, en pierre, etc. Les gaz générés par les eaux usées transitant dans ces réseaux, notamment l'H₂S, peuvent attaquer leur structure et dégrader leur état rapidement, notamment lorsque les fluctuations de niveaux sont importantes (cas des réseaux unitaires).

Le vieillissement et la dégradation de ce patrimoine peut avoir des conséquences importantes :

- environnementales : des effondrements de réseaux et de leurs branchements peuvent provoquer le déversement dans le sous-sol d'eaux usées non traitées. Les réseaux non étanches peuvent également, lorsqu'ils sont profonds et situés sous le niveau de la nappe, avoir un effet de drain du sol et entraîner des eaux de nappe vers les stations d'épuration ce qui réduit leur performance,

- sur la protection des biens et des personnes : risque de débordements des réseaux sur la voirie ou à l'intérieur des installations privatives, atteinte de la sécurité des agents en réseau,

- non-conformité réglementaire : en cas de non-respect de la surveillance, de l'entretien des ouvrages, etc. comme indiqués dans les arrêtés préfectoraux.

Le maintien de ce patrimoine en bon état de fonctionnement est donc une priorité pour la Métropole.

Le projet présenté ce jour concerne plus particulièrement les quartiers de la Ville de Lyon situés en rive gauche du Rhône.

II - Description du projet

Les diagnostics d'ores et déjà réalisés sur ce patrimoine, suite aux alertes des exploitants des réseaux d'assainissement, ont permis de prioriser une première série de travaux sur les 3^{ème} et 7^{ème} arrondissements de Lyon. L'objectif de ces travaux étant :

- de retrouver un fonctionnement hydraulique acceptable,
- d'éviter l'infiltration d'eaux usées à travers des collecteurs non étanches,
- de lutter contre la formation de H₂S et d'odeurs,
- d'endiguer progressivement les risques d'effondrements de voiries liés à l'état des collecteurs,
- de réhabiliter également les branchements privés.

De manière plus précise, 4 réseaux d'assainissement présentent un état critique nécessitant une intervention dès 2021-2022. Les travaux programmés sur le court terme concernent :

- rue Victor Lagrange à Lyon 7° : réhabilitation de 150 m de collecteur visitable de type T180, pour un budget estimé à 420 000 € HT,
- boulevard des Tchécoslovaques à Lyon 7° : reconstruction de 190 m de collecteur circulaire Ø500 mm pour un budget estimé à 260 000 € HT,
- rue Richerand à Lyon 3° : réhabilitation de 250 m de collecteur visitable de type T180, pour un budget estimé à 450 000 € HT,
- rue Villeroy à Lyon 3° : réhabilitation de 220 m de collecteur visitable de type T180, pour un budget estimé à 400 000 € HT.

La réalisation rapide de ces tranches de travaux permettra de rechercher une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de l'appel à projets Rebond.

III - Coût du projet

Le montant à court terme des travaux est donc estimé à 1 530 000 € HT au budget annexe de l'assainissement. La participation financière de l'Agence de l'eau est estimée à 430 000 €.

Les frais de fonctionnement de l'ouvrage seront à la charge du service exploitation de la direction adjointe de l'eau et de l'assainissement.

Sur le plus long terme, la réhabilitation d'une partie du collecteur d'assainissement rue de Marseille à Lyon 7° est également envisagée mais nécessite au préalable des investigations plus poussées (identification précise des contraintes hydrauliques, diagnostic structurels complets, etc.)

Une campagne de mesure globale est également envisagée pour mieux déterminer les secteurs présentant des taux d'eaux claires parasites importants.

L'ensemble de ces études est évalué à 105 000 € HT.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve les études et travaux relatifs à la réhabilitation des collecteurs en rive gauche du Rhône.

2° - Autorise monsieur le Président à engager toute procédure réglementaire nécessaire à l'instruction du dossier et à l'obtention des autorisations administratives requises.

3° - Décide l'individualisation partielle étude et travaux de l'autorisation de programme globale -Etudes et travaux- P19 - Assainissement pour un montant de 1 635 000 € HT en dépenses et de 430 000 € en recettes à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O9311 selon l'échéancier suivant :

- 2021 : 1 115 000 € HT en dépenses dont 35 000 € d'études et 430 000 € en recettes,
- 2022 : 520 000 € HT en dépenses dont 70 000 € HT d'études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.